

Calendrier de réalisations pour les appels de projets en résilience communautaire

Durée de l'entente :

L'entente entre en vigueur le **1^{er} avril 2025**, nonobstant sa date de signature, et prendra fin le **31 mars 2026**. Les sommes devront donc être engagées pendant cette période.

Documents de référence:

- Critères et modalités d'appel de projets
- Formulaire de soumission des projets

Séquence de réalisations :

Novembre 2024	Formulaires mis en ligne sur le site Internet du Réseau d'Éclaireurs
17 janvier 2025 à 16 h	Date maximale de dépôt des projets par les fiduciaires
20 janvier au 7 février 2025	Analyse et réponses du comité de sélection du CISSS de Chaudière-Appalaches quant à l'acceptation des projets.
31 mars 2025	Date maximale de réception des sommes allouées aux fiduciaires. À noter qu'une lettre sera envoyée aux fiduciaires.
1 ^{er} novembre 2025	Le fiduciaire fera un état sur l'avancement du projet
28 février 2026	Fin des projets et reddition de compte finale

Dépôt des demandes :

Pour les fiduciaires qui souhaitent déposer une demande, nous vous prions de retourner le formulaire dûment rempli, par courriel, à Sonia Poulin : sonia_poulin_rr12@ssss.gouv.qc.ca

Merci beaucoup pour votre implication!

Direction de santé publique
CISSS de Chaudière-Appalaches